



2025/27

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nieu87

23 juin 2025

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	2
Exprimés :	13
OUI :	13
NON :	0
Abst :	1

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 juin deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Pagnou Pascal, Reauly Paola donne procuration à Bila Laurent

Absents : Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Mahaut Danièle

Objet : Convention de fourrière : enlèvement et garde des animaux pour l'année 2025

Madame la Maire donne lecture de la convention de fourrière proposée par Madame la Directrice du « Refuge Fourrière Départemental de Limoges et de la Haute-Vienne » et ce, pour l'année 2025.

Elle précise que, compte-tenu, de nos efforts l'an passé relatifs à l'augmentation du tarif de redevance fourrière à 1,20 € par habitant, le Comité de Gestion a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter ce tarif pour l'année 2025.

De ce fait, la cotisation annuelle 2025 s'élèverait à 1,20 € X population totale INSEE au 1^{er} janvier 2025, soit : 1,20 € X 1 608 habitants = 1 929,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée liant la Commune de Nieul à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Limoges et de la Haute-Vienne (siège social : avenue du Général René Chambe – 87270 COUZEIX) ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle 2025 seront inscrits au budget principal en cours, section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 24 JUIN 2025

ID : 087-218710705-20250623-DL_2025_27-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, à Nieul le 24 juin 2025

Le secrétaire de séance,
Danièle Mahaut.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.